

**COMISSÃO DA
CEDEAO**

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

Projet de renforcement de capacités institutionnelles de la CEDEAO et de ses États membres à l'accès à la finance climat pour soutenir la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la Stratégie Régionale Climat (SRC)

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA SÉLECTION D'UN (E) CONSULTANT (E) POUR
METTRE EN PLACE LE CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE
L'ARAA SENSIBLE AU CLIMAT ET AU GENRE**

Juin 2024

1- Contexte

Les États membres de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tous soumis leurs CDN (Contributions déterminées au niveau national) dans le cadre du 1^{er} et du deuxième cycles d'ambition de l'Accord de Paris et les ont actualisées en 2021. Ces CDN révisées, bien que mettant en évidence la grande vulnérabilité du secteur agricole, la nature des engagements et la formulation des objectifs sont cependant très diverses d'un pays à l'autre. La plupart des États membres de la CEDEAO ont présenté des objectifs conditionnels de réduction des émissions, sous réserve de la mobilisation du financement climatique international. Les changements climatiques sont un enjeu prioritaire pour l'Afrique de l'Ouest. "**Agir Ensemble**" dans le cadre de la solidarité régionale est une nécessité absolue pour permettre à la région ouest-africaine de réduire sa vulnérabilité et faire face collectivement aux risques induits par les impacts des changements climatiques.

Dans cette perspective, lors de la 88^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de juin 2022, la CEDEAO a adopté sa première [Stratégie Régionale Climat](#) (SRC) et son plan d'actions 2022-2030. L'objectif est d'accompagner les États membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, notamment à travers un appui au respect de leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Le coût de la mise en œuvre du plan d'action s'élève à \$95 320 000 dont \$13 620 000 pour le secteur agricole. La mise en œuvre de la SRC requiert de la Commission de la CEDEAO, de ses institutions spécialisées et de ses États membres de mobiliser des ressources financières, de mettre en place des mécanismes opérationnels et d'acquérir des capacités techniques afin d'atteindre les objectifs assignés dans la stratégie.

L'Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO a donc demandé et obtenu un financement au titre programme d'appui préparatoire du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en tant que partenaire de mise en œuvre pour les États membres dans le cadre du programme d'appui préparatoire. Ainsi, le 28 mars 2023, le FVC a approuvé un programme régional pour onze (11) États membres (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Nigeria, Sierra Leone, Sénégal et Togo) pour le "Renforcement de capacités institutionnelles de la CEDEAO et de ses États membres à accéder au financement climatique pour soutenir la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la SRC".

Le mandat de l'ARAA est d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la Politique agricole régionale en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées.

Pour le respect des lois et règlements nationaux, et des conventions internationales et des accords sous régionaux et régionaux, ce programme régional soutiendra la mobilisation de l'expertise et des outils nécessaires en termes d'intégration des questions liées au genre dans les politiques agricoles et de gestion des risques et des effets environnementaux et sociaux des projets de l'ARAA afin d'améliorer ses performances environnementales et sociales en matière de préservation de l'environnement, de protection de la main d'œuvre, des conditions de travail et, de la santé et la sécurité du personnel, des communautés et de la mobilisation des parties prenantes.

Les présents Termes de Référence (TdR) sont élaborés pour le recrutement d'un (e) Consultant (e) dans le cadre de la gestion des risques climatiques sensible au genre pour le secteur agricole et la mise en place d'un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) de l'ARAA.

2- Objectif de la Mission

L'objectif général de la mission est de développer le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) de l'ARAA qui intègre une approche sensible au genre et prend en compte les risques climatiques dans le secteur agricole. De manière spécifique ;

- favoriser et faciliter l'intégration des préoccupations environnementales, climatiques et sociales dans le processus de conception, de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation des projets et programmes mis en œuvre par l'ARAA et d'autres acteurs ;
- faciliter l'évaluation des incidences et des risques environnementaux, climatiques et (ou) sociaux potentiels liés aux projets, ainsi que le suivi de ces incidences et risques tout au long du cycle des projets de ARAA dans le cadre de son principe de faire faire.

3- Missions et mandats

L'expert (e) devra effectuer les tâches et les fonctions suivantes :

- réaliser les évaluations différenciées selon le genre des risques climatiques sensibles pour le secteur agricole dans la région de la CEDEAO en collaboration avec le centre du développement du genre de la CEDEAO ;
- proposer des actions favorisant l'établissement de synergies entre les politiques agricoles nationales et régionales tenant compte des différences de genre dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets et politiques ;
- mettre en évidence l'impact des changements climatiques sur les rapports de genre en l'occurrence pour les groupes sociaux les plus vulnérables (femmes, jeunes, populations autochtones) dans les trois (03) sous-secteurs de l'agriculture (élevage et transhumance, production végétale et sécurité alimentaire, pêche et aquaculture) ;
- décrire la procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets dont l'ARAA a la charge dans le cadre de son principe de faire faire ;
- décrire les procédures d'évaluation des risques environnementaux ;
- décrire le système de gestion environnemental et social ;
- décrire la méthodologie de gestion des risques environnementaux et sociaux ;
- faciliter les processus d'identification et d'évaluation des risques environnementaux et sociaux, en mettant l'accent sur le criblage, le screening environnemental, l'évaluation environnemental et sociale et sur la gestion des impacts environnementaux et sociaux ;
- décrire le mécanisme de gestion des plaintes environnementales et sociales ;
- décrire la prise de mesures d'atténuation pour les impacts négatifs identifiés ;
- proposer un plan de renforcement des capacités sur les concepts, les analyses genre et leurs dimensions d'application pour un meilleur suivi de la mise en œuvre de la SRC et des politiques agricoles équitables ;
- proposer des critères et une méthodologie pour le traçage des co-bénéfices équitables et inclusifs pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre du suivi des projets de l'ARAA ;
- déterminer les besoins en renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate du CGES et genre sensible au climat.

4- Livrables attendus

- Un (01) rapport de démarrage comprenant la note méthodologique détaillée et le chronogramme de travail ;
- Un (01) rapport d'évaluation analytique des risques climatiques liés au genre dans le secteur de l'agriculture comprenant un plan de renforcement des capacités sur les concepts de genre, les analyses de genre et leurs dimensions d'application pour un meilleur suivi de la mise en œuvre de la SRC ;
- Un (01) rapport du cadre de gestion environnementale et social et genre sensible au climat de l'ARAA.

5- Profil de l'expert (e)

Être titulaire d'un diplôme de niveau bac +5 dans un domaine pertinent (sciences sociales, droit de l'environnement, sciences politiques avec une spécialité genre, environnementale ou sociale, développement, agronomie, entrepreneuriat féminin, études sur le genre, développement durable, études environnementales et sociales)

6- Expériences

- Avoir au moins dix (10) années d'expériences pertinentes dans la préparation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale, des documents de stratégie des programmes de développement relatifs au genre ;
- Avoir réalisé au moins cinq (05) missions dans la mise en place d'un Cadre de Gestion Environnementale et Social des structures d'envergure régionale ou nationale ;
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions dans l'élaboration / l'évaluation des structures et des stratégies/politiques/plans/projets sur des questions de genre en relation avec les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et des changements climatiques en particulier ;
- Avoir une bonne compréhension des politiques et stratégies agricoles régionales et de la Stratégie Régionale Climatique de la CEDEAO ;
- Maîtriser les procédures environnementales nationales, des Partenaires Techniques et Financiers et de la Banque Mondiale en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance du cadre environnemental et social de la Banque Mondiale et des exigences concernant les procédures et les opérations dans ce domaine, ainsi qu'une excellente connaissance des normes et réglementations dans le domaine des études environnementales et sociales ;
- Avoir l'expérience dans la conduite de consultations publiques accessibles, participatives, transparentes et inclusives, y compris les mécanismes de réclamation des griefs et de divulgation des informations, incluant celles qui sont sensibles au genre et qui tiennent compte des groupes et des individus vulnérables et défavorisés.

7- Langues et durée de la mission

Nécessité absolue de maîtriser l'une des langues (Anglais, Français, Portugais) officielles de la CEDEAO. Une Connaissance pratique d'une autre langue serait un avantage supplémentaire. La durée de la mission est de 60 jours calendaires.